

Réunion d'information du 30/04/2025

Marché de Fourniture des médicaments, Consommables et dispositifs médicaux en appui Logistique au fonctionnement des sites de formation pratique en chirurgie de District : Ngozi, Karuzi et Rumonge » : BDI23005-10141

Etaient présents :

	Nom et Prénom	Fonction	Institution représentée
1	Nula MUGABONIFARANGA	Responsable DAO	ALCHEM
2	Egide NDAYISHIMIYE	Responsable DAO	AFRICA
3	Emery NIYONMWUNGERE	Responsable DAO	“PHARMACIE PLUS
4	Emmanuel NIMFASHA	Délégué Médical	MAHANAYIM MEDICAL SUPPLIER CHIMIO

Après un mot d'introduction du fonctionnaire dirigeant, délégué du Pr Manager NTUSIGARE INYUMA ; Dr Dismas NDAYISABA, la réunion s'est poursuivie par le retour à quelques points d'éclaircissement par le Délégué de la cellule des MP, Madame Francine NININAHAZWE. Cette dernière est revenue sur les points suivants :

1. Le respect des dates et particulièrement de la date limite de dépôt des offres
2. Respect de la période de retours ou questions éventuelles sur le contenu prescrit dans le CSC(le 01/05/2025)
3. Le respect du principe de lot : Marché en 3 lots séparés tout en ayant à l'esprit qu'un lot est unique et indivisible c-à-d que si un seul poste pour lequel l'offre n'a pas été donnée annule l'offre pour l'ensemble du lot
4. Respect des spécifications techniques indiquées dans le CSC, Bordereau de prix
5. Le renseignement des prix en euros en respectant l'ensemble du bordereau des prix
6. Veiller aux documents à signer en annexe dans le CSC
7. Les délais de livraison escomptés : 21jours calendriers et les amandes seront appliquées sur les retards de livraison conformément au prescrit du CSC.
8. Le fait que l'on peut gagner un seul lot comme on peut gagner les trois lots à la fois
9. La livraison unique par lot gagné et ou par l'ensemble des trois lots si gagnés

Au cours de cette séance d'information, les participants sont revenus sur quelques questions notamment :

N°	Questions posées	Propositions de réponses
----	------------------	--------------------------

1	Pour le point 3.5.1 Motif d'exclusion : est-ce que parmi les documents qui seront Demandés c'est obligatoire de joindre le casier judiciaire du signataire de l'offre alors qu'on soumissionne en tant qu'une entreprise et non une personne physique ?	Oui le casier concerne le responsable qui a signé l'offre au moment de la soumission Ces documents seront demandés aux potentiels attributaires avant notification
2	Pour le point 6.7 Documents à remettre : les documents mises en jaune/ Tableau décrivant les matériels proposés avec leurs spécifications techniques, Attestation sur disponibilité des pièces de rechanges, , je pense que ces documents ne sont pas nécessaire pour le cas échéant, est-ce qu'ils sont exclus de la liste?	Non pour le cas d'espèce ; Ces 2 documents ne sont pas nécessaires
3	S'agit-il d'un marché à commande à livraison progressive ou d'une livraison immédiate unique	Il s'agit bel et bien d'une livraison unique du/des lots gagnés et la réception se fera sur site de la pharmacie de gros attributaire Les produits livrés(consommables) doivent respecter les principes de qualité (un recul d'au moins sept mois sur les délais de péremption) à la réception
4	S'agit-il de fournir un Oxymètre de pouls pour les adultes et un autre pour les enfants ?	Non, un polyvalent
5	Concernant la devise d'introduction des offres et de paiement des produits	L'offre devra être en Euros et le paiement en Euros également

Avant la clôture de la réunion, les organisateurs sont revenus sur la possibilité aux soumissionnaires potentiels de poser des questions jusqu'jeudi 01/05/2025. L'aperçue des questions et des réponses leur sera partagé en intégralité le vendredi 02/05/2025

Pour le PV

Dr Dismas NDAYISABA/ESP